

La retraite que nous voulons!

Réformer, oui, mais autrement, pour assurer de meilleures retraites pour toutes et tous dans le cadre d'un régime par répartition, par annuités. C'est un objectif parfaitement réaliste, en modifiant la répartition des richesses et en changeant de politique économique.

Les revendications de la CGT

60
ans

Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein et un revenu de remplacement à 75 % du revenu net d'activité (calcul sur les 10 meilleures années ou les 6 derniers mois), minimum le Smic

Comptabiliser les années d'étude et de précarité chez les jeunes



Prendre en compte la pénibilité des métiers et étendre les dispositifs de départ anticipé existants

Indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix



Financer de bonnes retraites, c'est possible !

La retraite c'est une partie de notre salaire, c'est à nous de décider! Dans une société où les inégalités se sont accrues, les fondements solidaires de la Sécurité sociale sont plus que jamais à défendre. Notre salaire net, c'est ce qui nous fait vivre à la fin du mois, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite. La réforme à points est une rupture de ce contrat social acquis depuis 1945. La CGT propose d'améliorer le système, de développer la Sécurité sociale, en élevant le niveau des droits et en intégrant les problématiques de notre époque. La meilleure méthode c'est **d'augmenter les salaires!** L'application de **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale. Pourquoi le gouvernement cantonne le débat sur l'âge de départ et le montant des pensions sans ouvrir le chantier de la cotisation?

En augmentant le taux de cotisation de 0,2 à 0,4 point par an, on assure de fait la pérennité du système: cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs.

Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales patronales rapporterait 20 milliards d'euros. Alors que notre économie bat des records en matière de distribution des dividendes, **taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an. Une politique résolument tournée vers **l'emploi**, les salaires, permettrait d'**augmenter les recettes de la Sécurité sociale** pour financer les retraites.

ÉGALITE
FEMME
HOMME

HAUSSE
DES
SALAIRES

COTISATIONS
SOCIALES

TAXER
LES PROFITS

REDISTRIBUTION
DES
RICHESSES

La retraite en danger, toutes et tous concernés!

Nous avons un des meilleurs systèmes de retraite au monde, si ce n'est le meilleur. Pourtant, le président de la République a décidé, par idéologie pure, de l'anéantir. Au nom du marché, on remet en cause le principe de solidarité qui fait la force de la protection sociale en France. Tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire. Le projet présenté vise à nous faire travailler plus longtemps, avec une pension aléatoire en fonction d'une valeur de point fluctuante. C'est une gestion individualisée des retraites visant à opposer les professions entre elles.

ADT (adjointe ou adjoint technique, catégorie C) : recruté-e après 8 années de petits boulots et chômage, puis réussissant à passer TECH CN deux ans avant de prendre sa retraite.

Aujourd'hui : montant de la pension = 75% du salaire indiciaire des 6 derniers mois de TECH CN, sous réserve d'avoir obtenu le nombre de trimestres nécessaires, sinon au prorata de ce nombre. Bien que sans effet direct sur le calcul de la pension fonction publique, les 8 années de petits boulots et de chômage permettent d'abonder le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein.

Avec le projet de réforme : le calcul par points inclurait les faibles rémunérations des petits boulots avec zéro point pour les périodes de chômage, les années d'ADT, à rémunération plus faibles, et celles de TECH, pour aboutir à un montant de pension mécaniquement très inférieur.

MCF (maître de conférence, enseignante-chercheuse ou enseignant-chercheur, catégorie A) : recrutée après 5 années de galère entre post-docs et période de chômage, qui finit MCF HC en ayant un congé maternité et un congé pour élever son enfant.

Aujourd'hui : montant pension = 75% du salaire indiciaire des 6 derniers mois de MCF HC, sous réserve d'avoir obtenu le nombre de trimestres nécessaires, sinon au prorata de ce nombre. Bien que sans effet direct sur le calcul de la pension fonction publique, les 5 années de « galère » permettent d'abonder le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein.

Avec le projet de réforme : le calcul par point inclurait les rémunérations des années de MCF mais aussi celles plus faibles des années de post-docs, avec zéro point pour les périodes de chômage, et zéro point pour les périodes de congé maternité et congé parental pour aboutir à un montant de pension très significativement inférieur, voire diminué de moitié.

Adhérer à la CGT FERC Sup, c'est avoir une action concrète dans un syndicat inter-catégoriel visible également dans d'autres secteurs, à l'échelle de la société. C'est être **solidaire** des luttes menées par l'ensemble des adhérent.e.s de la CGT avec toutes celles et tous ceux que l'économie néo-libérale exploite et malmène (les sans-papiers, les sans-logis, les précaires). C'est participer activement à la mise en **convergence des luttes** des salarié.e.s et penser leurs enjeux en terme de choix de société.

JE ME SYNDIQUE -> cgt-info@univ-lorraine.fr



RÉFORME DES RETRAITES

« Les régimes spéciaux justifient la réforme. »

FAUX !



Seulement 3% des retraités bénéficient des régimes dits spéciaux. Comme d'habitude, le gouvernement fait des annonces chocs dans le but de diviser et de détourner l'intérêt sur des minorités.

« L'âge légal ne changera pas. »

FAUX !



Certes, l'âge légal ne change pas, il reste à 62 ans mais le gouvernement instaure un âge pivot à 64 ans en dessous duquel une décote s'applique.

« Je ne cotise pas moi-même pour ma retraite. »

VRAI !



Avec un système par répartition, les cotisations des actifs payent les pensions des retraités.

« Il n'y a pas assez d'argent pour financer les retraites. »

FAUX !



Certes il y aura bientôt plus de retraités que d'actifs mais avec l'augmentation de la productivité le PIB augmente et donc, en réalité, la part du financement des retraites aussi.

« L'espérance de vie qui progresse est une raison de travailler plus longtemps. »

FAUX !



En France, l'espérance de vie a augmenté au même rythme que la durée de travail a baissé. Mais depuis peu, l'espérance de vie en bonne santé recule. En appliquant l'âge souhaité par le gouvernement, on partira en retraite malade !

« Il est possible de faire reculer la réforme ! »

VRAI !



Vivre vieux, dignement et en bonne santé ne doit pas être un privilège. Comme en Belgique en 2018, nous pouvons gagner un système de retraite favorable à tous

fapt05.reference-syndicale.fr
facebook.com/cgtfapt05



Mardi 3 décembre

Réunion débat à l'université de Lorraine

12h / 14h — Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy Amphi A042



Pour comprendre la réforme, deux heures d'information syndicale pour tous les personnels, organisées par l'intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD de l'UL :

Intervention de Nicolas Castel, sociologue, et de représentants syndicaux

questions, réponses

Nous pouvons gagner contre le gouvernement par la grève dès le jeudi 5 décembre

Nous, organisations syndicales CGT-FERC-SUP, FO-ESR, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, SNCS-FSU et Sud-Éducation de l'université de Lorraine et de la recherche, avons pris connaissance de l'appel à la grève reconductible jusqu'au retrait de la « réforme » des retraites, lancé à la RATP, après la journée de grève du 13 septembre suivie à 93%.

Nous sommes convaincus que la stratégie des journées d'action sans lendemain ne fera pas reculer le gouvernement, comme nous avons pu le constater dans le passé où des coups importants ont été portés contre les retraites (1993, 2003, 2010...).

Nous décidons...

- de nous inscrire dans ce contexte de mobilisation contre le projet de réforme du système de retraite
- de soumettre la perspective de la grève reconductible à partir du 5 décembre



Jeudi 28 novembre

Heures d'information syndicale CGT sur la réforme des retraites

12h—Metz—Campus du Saulcy—SHS C205

Jeudi 5 décembre : GREVE, AGs et MANIFESTATIONS

Préavis de grève : la FERC CGT a déposé pour notre secteur un préavis de grève du 5 au 15 décembre

METZ :

- 11h30 : AG intersyndicale sur l'île du Saulcy (amphi Pilâtre)
- 14h00 : Manifestation Place de la Gare

NANCY :

- 12h00 : AG intersyndicale à l'université sur le CLSH (A136)
- 13h30 : Manifestation Place de la République

BAR LE DUC :

- 14h30 : Manifestation Gare SNCF

COMMERCY :

- 10h30 : Manifestation Place du Château

